

Blé panifiable biologique, quelle variété choisir?

Par Pierre Lachance, agronome

Présenté à Agri-Vision 2004

Après trois ans d'essais dans le Réseau « blé panifiable biologique », quelle variété offre les meilleures chances d'obtenir un lot qui se classe pour la panification? La grande diversité des environnements qu'on retrouve sur les fermes du réseau et les variations climatiques qu'elles ont subies ces trois dernières années permettent une visualisation générale des performances des 4 variétés finalistes. En trois ans (2001 – 2002 - 2003) ces parcelles de grandeur commerciale ont donné 113 lots qui ont dû passer le test ultime du marché.

L'indice de chute

En choisissant 250 secondes de temps de chute minimal, toutes les variétés finalistes se classent. Le critère « indice de chute » ne s'est pas révélé limitatif pendant ces trois années.

% de lots acceptés selon les 3 critères dont

13,5% en protéine

Variété	Lots acceptés
AC Barrie	33%
AC Brio	13%
AC Pollet	17%
Celtic	22%

La vomitoxine (DON)

Basé sur un maximum acceptable de 2 ppm de DON, Celtic se démarque des trois autres variétés du fait qu'aucun lot n'a été excédé la norme en trois ans d'essai et ce, malgré des conditions propices à la fusariose.

La protéine

Une sélection basée sur un minimum de 13,5% de protéines élimine la majorité des lots de blé panifiable biologique que le réseau a produit ces trois dernières années. Barrie est la variété qui donne les meilleures chances avec 39% des lots qui sont acceptable. Le taux de protéine est donc le critère le plus limitatif. Dans la réalité du commerce, les lots doivent cependant répondre aux trois critères simultanément.

Les trois critères

En appliquant les trois critères, le goulot se resserre et ne laisse plus passer que 33% des lots de AC Barrie. Barrie est la variété dont les lots se sont classé le plus souvent mais cette performance n'est pas très impressionnante. À moins d'une régie de l'azote spécialement performante, il est très difficile pour un producteur de miser sur un marché qui ne sélectionne que 33% des lots.

% de lots acceptés selon les 3 critères dont

12,5% en protéine

Variété	Lots acceptés
AC Barrie	61%
AC Brio	38%
AC Pollet	33%
Celtic	70%

En modifiant le critère protéine pour un marché qui accepte un blé à 13% de protéine, la sélection permet à 47% des lots de Barrie et à 41% des lots de Celtic de se classer comme acceptables pour la panification. À ce niveau, cela demeure encore risqué pour un producteur de produire du blé panifiable biologique à moins que sa régie ait un historique de hautes teneurs en protéine.

Tout en conservant les critères d'indice de chute et de DON mais en minimisant le critère protéine pour un marché qui accepte un blé à 12,5% de protéine, 70% des lots de Celtic et 61% des lots de AC Barrie sont acceptables. À ce niveau de protéine, Celtic obtient de meilleures chances d'être sélectionné que AC Barrie. Les marchés de la boulangerie industrielle deviennent cependant inaccessibles selon les critères actuellement en usage.

Pour un marché qui accepte une teneur en protéine de 12%, on peut miser sur Celtic presque à 93% et AC Barrie donne des probabilités de succès de 75%. D'après les critères actuellement en usage, ce marché se limite aux boulangeries artisanales et à la panification sur la sole et exclue probablement les farines à pain tamisées (blanches). Autrement, ces lots ont accès au marché des farines non panifiables.

% de lots satisfaisant les 3 critères

Protéine %	AC Barrie	Celtic
>13,5	33%	22%
>13,0	47%	41%
>12,5	61%	70%
>12,0	75%	93%

Il faut considérer que ces résultats ont été obtenus sur 14 fermes de régions différentes. Il est possible que pour une ferme donnée, avec ses pratiques particulières le meilleur choix soit différent de ceux que nous avons identifié.

Pour que la culture du blé panifiable se développe il faut un marché qui accepte au moins 60% des lots. D'après les résultats des années 2001 à 2003 obtenus dans le Réseau « blé panifiable biologique », un procédé basé sur une teneur en protéine de 12,5% pourrait compter sur un approvisionnement stable provenant producteurs de blé biologique du Québec.

Dans les conditions (règlements gouvernementaux et cahiers de charges bio) et avec les variétés actuelles, l'ensemble des producteurs biologiques ne peut pas assurer un approvisionnement stable pour un blé à 13,5% de protéines d'une année à l'autre.